

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Lui JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIENT EXCUSES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur

Hôtel de Ville BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **05 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20221124-2022-069-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 24 novembre 2022

DÉLIBÉRATION : Dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin.

N°2022/069

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'Education,

Vu la délibération n°2022/041 du 19 mai 2022 relative au voeu pour la dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin,

Vu la consultation et l'avis du Conseil d'école de l'école maternelle située 14, rue Croix Bosset,

Vu la consultation et l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Sèvres,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 16 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 16 novembre 2022,

Considérant l'action d'Yvonne et Roger Hagnauer, fondateurs de la Maison des Enfants de Sèvres appelés "Goéland" et "Pingouin" durant l'Occupation,

Considérant le souhait de leur rendre hommage par la dénomination d'un lieu de mémoire,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est approuvée la dénomination de l'école maternelle "Goéland et Pingouin" située 14 rue de la Croix-Bosset.

ARTICLE 2.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :